

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 mai 2007  
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 31 C

SEANCE DU LUNDI 4 JUIN 2007

OBJET :

FOURNITURES DE PRODUITS  
PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES –  
Année 2008 – Autorisation de lancer  
l'appel d'offres et de signer le marché  
de fournitures à intervenir.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation  
Le Chef de Service

Présents ::

M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES,  
MM. FROMONT, LEPELTIER, BERNIGAUD, Mme LAUGEL,  
M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS, WITTMANN, Adjoints ;  
Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme BRENDEL, Mme CHAMPEL, MM. COURTIEUX,  
DEBAT jusqu'à la n° 11, Mme DOMINJON-STENGER, M. DORE, Mme DUTHU, MM.  
FEILLENS, FONTAINE, LACROIX jusqu'à la n° 2e, LE MAOUT, Mme MAYER, M.  
MORNET, Mme NOLL-FONTENILLE, Mme PERRET, M. PERRIOD, Mme PONS  
LAMOITTE, M. PRITZY, Mmes SAINT-ANDRE jusqu'à la n° 11, TOWNSEND-GIRARD,  
ZILLER

Excusés : M. BERTRAND Jean-Michel, Député-Maire (M. BRETON), M. CAILLAT (Mme  
WITTMANN), Mme CLAME (Mme NOLL-FONTENILLE), M. DEBAT à partir de la n° 12  
(M. FONTAINE), M. LACROIX à partir de la n° 2f (Mme DOMINJON-STENGER), M.  
MAZUY (Mme GUILLERMIN), Mme MOTTA (Mme JEAN-LOUIS), M. PARAMELLE (M.  
LE MAOUT), M. RODET (M. DEBAT jusqu'à la n° 11), Mme SAINT-ANDRE (Mme  
CHAMPEL à partir de la 12), Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : Mme BOZON

Rapporteur : M. BRETON

\*\*\*\*\*

Acte reçu le  
Par la préfecture de l'Ain  
Notifié ou publié conformément à la  
réglementation le  
Pour le Maire,  
et par délégation

EXPOSE

Il est exposé que concernant la fourniture de produits pétroliers raffinés liquides, pour l'année 2008, il est nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 33. 52 .53 .57, 58. 59 du code des Marchés Publics.

Cet appel d'offres comprend 3 lots, qui se décomposent comme suit :

- Lot n° 1 = fourniture de carburants à la pompe pour le parc automobile de la Ville de Bourg-en-Bresse :

. Super sans plomb :  
Minimum = 20 000 litres – Maximum = 80 000 litres

- . Gas-oil :  
Minimum = 90 000 litres – Maximum = 360 000 litres
- . Fioul domestique :  
Minimum = 2 500 litres – Maximum = 10 000 litres
- Lot n° 2 = fourniture de gas-oil en vrac pour les engins de la Ville de Bourg-en-Bresse :  
Minimum = 7 000 litres – Maximum = 28 000 litres
- Lot n° 3 = fourniture de fioul domestique destiné au chauffage des bâtiments communaux :  
Minimum = 75 000 litres - Maximum = 150 000 litres

Suite au lancement de l'appel d'offres ouvert , il conviendra de signer les marchés à intervenir.

En cas d'appel d'offres infructueux, il sera nécessaire de relancer une consultation dans le cadre des procédures permises par le Code des Marchés Publics.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21,

VU le code des Marchés Publics, notamment ses articles 33,52,53,57,58,59,

**A L'UNANIMITE (41 voix)**

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint faisant fonction, à lancer la procédure d'appel d'offres pour cette consultation, dont détail ci-après :

- Lot n° 1 = fourniture de carburants à la pompe pour le parc automobile de la Ville de Bourg-en-Bresse :
  - . Super sans plomb :  
Minimum = 20 000 litres – Maximum = 80 000 litres
  - . Gas-oil :  
Minimum = 90 000 litres – Maximum = 360 000 litres
  - . Fioul domestique :  
Minimum = 2 500 litres – Maximum = 10 000 litres
- Lot n° 2 = fourniture de gas-oil en vrac pour les engins de la Ville de Bourg-en-Bresse :  
Minimum = 7 000 litres – Maximum = 28 000 litres
- Lot n° 3 = fourniture de fioul domestique destiné au chauffage des bâtiments communaux :  
Minimum = 75 000 litres - Maximum = 150 000 litres

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint faisant fonction, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des Marchés Publics,

**AUTORISE** le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'adjoint faisant fonction, à signer, au nom et pour le compte de la Ville, les marchés de fournitures à intervenir,

**PRECISE** que les dépenses correspondantes pour l'année 2008, évaluées à 356 000 euros, seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget primitif de l'exercice 2008, chapitre 011, " charges à caractère général ", article 60622 " carburants " (pour les lots 1 et 2) et 60621 " combustibles " (pour le lot 3) .

\* \* \*